



Atelier Mutualisation des compétences et des moyens

Pays et Communautés d'agglomération
de Poitou-Charentes

23 septembre 2008

A solid blue square positioned to the left of the section header.

Sommaire

- Introduction de la problématique de l'atelier, des repères de méthodes
- Repérage de pratiques de territoires : du régional au national
- Éléments législatifs
- Tour de table et échanges sur les questionnements des territoires

Une approche globale de la mutualisation des compétences et des moyens

- Des pratiques formelles et informelles
- Des habitudes de travail
- Une mise à disposition de services ou individuelle dans le cadre de mission à effectuer
- Mutualisation d'outils, de matériel

...

Des repères de méthodes

Des motivations à identifier et à partager localement

- Une économie d'échelle, pour éviter les redondances.
- Une nouvelle organisation dans une logique de gestion plus rationnelle.
- Une mobilisation de moyens, compétences, connaissances de chacun.
- Un partage de problématiques sur des secteurs géographiques à géométrie variable.
- Une confrontation de pratiques nouvelles.

Des repères de méthodes (suite)

Des clés de réussite

- **Une volonté/commande politique claire des élus** pays, communautaires /communes.
- **Une nécessité d'adaptation au(x) territoire(s), à la culture et aux pratiques professionnelles** avec une prise en compte du relationnel.
- **Une mutualisation souple, sécurisée** (trace écrite : délibération, contrat, convention...), **transparente, conforme avec le cadre juridique.**
- **La création de lieux de débats et d'échanges pour arbitrer, réguler et faire en sorte que cela fonctionne bien.**
- **Une organisation qui nécessite pédagogie et communication.**
- **Une lisibilité pour les porteurs de projet et la population.**

Un repérage de pratiques des pays et communautés d'agglomération en Poitou-Charentes

- **Une habitude de travail en commun liée à la nature même des structures** : la communauté d'agglomération et ses compétences, le pays et sa mission d'animation du territoire.
- **Des coopérations entre communes et CA et entre pays et CC en fonction des projets.**
- **Des pratiques et volontés très différentes selon les territoires** : du tout à construire, aux réflexions et projets.

Un repérage de pratiques des pays et communautés d'agglomération en Poitou-Charentes (suite)

- **Des rencontres périodiques entre les niveaux de collectivité**
 - hebdomadaires à annuelles,
 - entre communauté d'agglomération et ville centre,
 - entre pays et communautés de communes.

- **Des mises à disposition de compétences ou de personnel**
 - Sur tout le territoire ou à la carte entre collectivités,
 - Une compétence identifiée : développement économique, gestion des permis de construire, comptabilité, ressources humaines, ...
 - Un personnel identifié : directeur général, technicien espace verts, technicien énergie...

- **Mutualisation de l'ensemble des services entre collectivités**

Un repérage de pratiques des pays et communautés d'agglomération en Poitou-Charentes (suite)

▪ Du matériel et des outils en commun

- De la mise à disposition ou des groupements de commandes,
- SIG, matériel informatique, routier, sonorisation, fournitures, locaux.

▪ Des projets spécifiques

- Réseau de bibliothèques, fonds documentaires, maison de l'économie, guide tourisme, centre de ressources, écoles de musiques...

D'autres pratiques au niveau national

- **Mise à disposition de 6 secrétaires de mairie** pour 20 communes et 6 syndicats - Communauté de communes du pays de St Seine l'Abbaye (Côte d'Or).
- **Cellule de conseil** assurée par la ville, pour les communes membres de l'agglomération - Blois et Communauté d'agglomération de Blois : organigramme commun.
- **Mise à disposition des services ville centre/communauté d'agglomération.** Mulhouse et Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace : organigramme commun.
- **Mutualisation des outils informatiques** voire bureautiques et télécom Communauté urbaine Grand Nancy, Strasbourg, Nantes, Brest, Le Mans, Marseille et Alençon.
- **Création d'un poste de développeur économique** à l'échelle du pays sur l'initiative des communautés de communes - Pays Cœur Entre Deux Mers (Gironde).

Éléments législatifs

▪ Des textes de références

Code général des Collectivités Territoriales (L.5211), loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, loi du 19 février 2007 sur la fonction publique territoriale

▪ Des mises à disposition encadrées :

- De services : des EPCI vers les communes intéressées, (par convention)
des communes vers les EPCI (organisation interne de service public)
- De personnel communal & agents contractuels (par convention)

▪ Un contexte de controverse

- Un encouragement de la mutualisation à l'échelle nationale
- Une mise en demeure de l'Europe, en 2007, dans le cas de mise à disposition de services communaux aux EPCI

Tour de table et échanges sur les questionnements des territoires

- Réactions autour des pratiques de mutualisation,
- Compléments sur vos actions en cours ou projets à venir,
- Questionnements sur vos problématiques,
- Attentes spécifiques sur le champ de travail de la mutualisation.

 **Merci de votre attention**

Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires

www.iaat.org

Immeuble Antarès - Téléport 4 - BP 70130

86961 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL cedex

Tél : 05 49 49 63 00 - Fax : 05 49 49 08 80

Régine FOUQUERAY

Brigitte RÉAU

Appui aux territoires